

## AVIS DE CONCOURS

### 3<sup>ème</sup> Année de la licence professionnelle : Entraînement Sportif

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, **du 12 au 15 octobre 2021**, le concours d'accès à la troisième année de la licence professionnelle filière "Entraînement Sportif", au titre de l'année universitaire **2021/2022**.

**Nombre de places : 05 places**

#### Conditions de candidature

- Diplôme d'Educateur de l'IRFC option Sport, ou diplôme équivalent (DEUG ou DEUP) dans une filière ayant une relation avec le sport.
- Etre titulaire du Baccalauréat.

#### Dossier de Candidature

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

- Formulaire de candidature (joint au présent avis) dûment renseigné et signé
- Copie du Baccalauréat
- Copie du diplôme (Bac+2) obtenu et des relevés de notes certifiés conformes
- Licence fédérale et **pièces justificatives du vécu sportif**
- Copie de la carte nationale d'identité
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires.
- 01 photo d'identité récente, à coller sur le formulaire de candidature

#### Modalités d'admission

- Présélection sur dossier ;
- Epreuves écrites en français ;
- Entretien devant un jury.

Ne passent à l'épreuve orale que les candidats ayant satisfait aux épreuves écrites.

#### Dates importantes

- Vendredi 17 septembre 2021 : Début de réception des dossiers de candidature
- Mercredi 06 octobre 2021 avant 14h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Samedi 09 octobre 2021 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Lundi 12 octobre 2021 : Début des épreuves du concours
- Samedi 16 octobre 2021 : Publication de la liste des candidats définitivement admis

#### **IMPORTANT :**

- Les dossiers de candidature doivent être **directement**, du lundi au vendredi de 9h à 15h, au Centre National des Sports Moulay Rachid (CNSMR), km 12, route de Meknès, salé (à proximité de Dar Sikka),. **Les candidatures reçues par courrier seront rejetées.**
- Les listes des candidats convoqués à chaque étape du concours seront publiées sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve suivante.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web ([www.irfc.ma](http://www.irfc.ma)) et au CNSMR.
- Pour les candidats fonctionnaires qui seront admis au concours, la décision de poursuivre les études à plein temps est obligatoire pour l'inscription.
- A l'IRFC, la présence aux cours est obligatoire et le régime d'études n'est pas interne.

